



MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 24 mars 2021 Séance ordinaire

Le 18/03/2021, convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la tenue d'une séance ordinaire le mercredi 24 mars 2021 à 19 heures, salle Ballot sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du diagnostic de territoire par nos 3 assistantes sociales en formation,
 - Informations sur le don d'organes et moelle osseuse données par Madame GUILLET,
 - Intervention de Madame DAMPRUNT, Inspectrice Divisionnaire à la Trésorerie du Sully sur Loire.
-
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2021
 - Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par les membres du conseil municipal
 - Budget communal – Adoption du compte de gestion 2020
 - Budget communal – Adoption du compte administratif 2020
 - Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2020
 - Budget communal – Adoption du budget primitif 2021
 - Budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Adoption du compte de gestion 2020
 - Budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Adoption du compte administratif 2020
 - Budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Affectation du résultat de fonctionnement 2020
 - Budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Adoption du budget primitif 2021
 - Vote du taux des impositions locales 2021
 - Subventions aux associations
 - Salon d'Arts : Demande de subvention au Conseil Départemental
 - Création de poste / tableau des effectifs
 - Création poste de vacataire
 - Mise en place de « Rézo Pouce » sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
 - Demandes D.P.U. (Droit de Prémption Urbain)
 - Mise à disposition, temporaire, des cuisines de la salle Ballot
 - Informations diverses
 - Questions des conseillers

PRESENTS :

Marie-Madeleine HAMARD Maire

J. BUCAILLE, P. DOMENECH, C. GONDRY, C. GOINEAU, A. SERGENT, adjoints au Maire ;

P. BIZET, P. DE BRAUWER, M. HENRIQUES, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES C. PAULO, L. PIGEON A. ROLLAND, S. ROMAIN, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, B. VASLIN, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

C. SAILLEAU ayant donné pouvoir à J. BUCAILLE

N. EMZIVAT ayant donné pouvoir à J. BUCAILLE
C. SIDZIMOVSKI ayant donné pouvoir à JC. LAMBERT

ABSENTS : A. LORY

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-José SALLÉ

Madame le Maire ouvre la séance en donnant la parole à :

- ❖ Mesdames LECONTE, GOURAND, FRANCHE assistantes sociales en formation, qui à l'aide d'un diaporama font un compte rendu de leur diagnostic de territoire réalisé de novembre 2020 à avril 2021.
- ❖ Mesdames GUILLET, JOUBERT et SAFFROY toutes bénévoles au sein de l'association ADOT 45 qui ont informé l'assemblée sur l'importance du don d'organes et de tissus humains (dont la moelle osseuse)
- ❖ Madame DAMPRUNT Inspectrice Divisionnaire de la Trésorerie de Sully qui a données les grandes lignes d'un budget, des explications précises et nécessaires à la bonne compréhension de tous. Mais aussi informer du rôle de chacun (ordonnateur, comptable...)

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire informe le CM :

- *Vu le CGCT notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,*
- *Conformément à la délibération n° 13 du 04/06/2020, précisant les délégations d'attribution du CM au Maire,*
- *Considérant qu'en application du point 4, le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
- *Considérant qu'en application du point 5, le Maire est autorisé à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.*

Décision N°2021-01

Conclusion d'un Bail à location 2 rue des Mésanges Apt 33 à compter du 22/01/2021 avec Monsieur CHETBOUN Julien fixé mensuellement :

- Le loyer à 381.35€, le garage à 16.00€ et les charges à 20 €

Décision N°2021-02

Considérant la demande de GRDF afin de pouvoir mettre en paiement la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, il a été nécessaire de fixer le calcul comme suit :

$$PR' = 0.35 \times L$$

Où :

- **PR'** exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

- L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Décision N°2021-03

Conclusion d'un Bail à location 84 rue de Gien Apt 33 à compter du 01/02/2021 avec Monsieur CARPENTIER Marc fixé mensuellement :

- Le loyer à 284.32€ et les charges à 6.10 €

Décision N°2021-04

Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de trottoirs sur la rue d'Orléans avec TPF de Patrick FOREST 30 rue de Chantermerle 45700 VILLEMANDEUR

BUDGET COMMUNAL Vote du compte de gestion 2020

Madame le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Sully sur Loire et que les comptes du compte de gestion établis par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif de la commune,
- Précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune d'Ouzouer sur Loire.

Voté et adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL adoption du compte administratif 2020

L'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée du compte administratif du Budget Général de la commune d'Ouzouer sur Loire, qui présente les résultats suivants et dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion du Receveur :

Après le départ de madame le Maire les conseillers municipaux après avoir entendu le détail des comptes sont invités par le Doyen à procéder au vote.

Fonctionnement :

Dépenses :	2 287 145,18 €
Recettes :	2 543 866,25 €
Excédent antérieur reporté :	568 254,72 €

Soit un excédent de l'exercice de 256 721,07 € et un excédent cumulé de 824 975,79 €.

Investissement

Dépenses :	802 596,28 €
------------	--------------

Recettes :	740 446,14 €
Excédent antérieur reporté :	91 921,22 €

Soit un déficit de l'exercice de 62 150,14 € et un excédent cumulé de 29 771,08 €.

Il convient toutefois de prendre en compte les « restes à réaliser » qui sont, pour la section d'investissement, les suivants :

Dépenses :	147 777,94 €
Recettes :	0,00 €

Voté et adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL Affectation du résultat 2020

Madame le Maire,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est un excédent cumulé de 824 975,79 €, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'affectation suivante :

- o à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 324 975,79 €
- o à l'article 1068 (excédents de fonctionnements capitalisés) : 500 000,00 €
- o A l'article 001 (résultat d'investissement reporté) : 29 771,08 €

Voté et adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL Adoption du budget primitif 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021, budget général de la commune d'Ouzouer sur Loire qui est voté au chapitre.

IL est proposé aux conseillers municipaux d'approuver le budget 2021 de la commune comme suit :

- o En section de fonctionnement à la somme de 2 703 266.79 €.
- o En section d'investissement à la somme de 898 951.48 €.

Voté et adopté à la majorité : 1 abstention (B. VASLIN)

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Vote du compte de gestion 2020

Madame le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Sully sur Loire et que les comptes du compte de gestion établis par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif de la commune,
- Précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget Eau et Assainissement de la commune d'Ouzouer sur Loire.

Voté et adopté à l'unanimité

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Adoption du compte administratif 2020

L'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée du compte administratif du Budget Général de la commune d'Ouzouer sur Loire, qui présente les résultats suivants et dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion du Receveur :

Après le départ de madame le Maire les conseillers municipaux après avoir entendu le détail des comptes sont invités par le Doyen à procéder au vote.

Exploitation

Dépenses :	121 069,95 €
Recettes :	178 419,41 €
Excédent antérieur reporté :	57 520,64 €

Soit un excédent de l'exercice 2020 de 57 349,46 € et un excédent cumulé de 114 870,10 €.

Investissement

Dépenses :	1 744 659,20 €
Recettes :	1 844 365,90 €
Excédent antérieur reporté	266 568,56 €

Soit un excédent de l'exercice 2020 de 99 706,70 € et un excédent cumulé de 366 275,26 €.

Il convient par ailleurs de noter que les « restes à réaliser » de la section d'investissement sont les suivants :

Dépenses :	1 158 368,37 €
Recettes :	403 678,00 €

Voté et adopté à l'unanimité

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT affectation du résultat 2020

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est un excédent cumulé de 114 870,10 €, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'affectation comme suit :

- à l'article 002 (résultat d'exploitation reporté) : 114 870,10 €
- à l'article 001 (résultat d'investissement reporté) : 366 275,26 €

Voté et adopté à l'unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT Vote du budget primitif 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021, budget Eau et Assainissement de la commune d'Ouzouer sur Loire qui est voté au chapitre.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver le budget 2021 de l'Eau et Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- o En section de fonctionnement à la somme de 326 269.16 €.
- o En section d'investissement à la somme de 2 000 184.26 €.

Voté et adopté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS 2021

- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
- Rappel que le taux de la taxe d'habitation est gelé au taux de 2019 pour les années 2020 à 2022 et que les communes retrouveront leur pouvoir de taux sur cet impôt en 2023. L'article 16 de la loi 2019-1479 de finances précise les mesures relatives à cette imposition.

Ainsi, en raison de la redescente du taux de taxe foncière départementale, le taux de référence 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués sur le territoire au titre de l'année 2020. Aussi, il convient de rajouter 18,56 au taux de taxe foncière 2020.

Il sera proposé aux conseillers municipaux de fixer les taux des taxes pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 39.71 % (soit 21.15 +18.56)
- Taxe sur le foncier non bâti : 54.16 %

Voté et adopté à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS

Madame le Maire propose à l'assemblée, après étude des dossiers de demandes de subventions reçues en Mairie et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2021, de procéder au vote des subventions.

L'assemblée prend connaissance des subventions proposées.

C. GONDRY et J-C. LAMBERT proposent la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
A.C.P.G.	250,00 €
ADAPEI 45 (Les Papillons blancs)	50,00 €

Les Amis de la chorale	300,00 €
L'Arbre chantant	150,00 €
Association des anciens du Maquis de LORRIS	200,00 €
ASDO Basket	200,00 €
Astro club	800,00 €
CFA Est	150,00 €
Association de Chasse	300,00 €
Badminton club Les Bordes	100,00 €
Comité de jumelage	500,00 €
Foyer Socio-Educatif Collège des Bordes	50,00 €
O.L.H.B. (Handball)	10 000,00 €
Hôpital de Sully	100,00 €
Jeunesse Musicale de France (JMF)	200,00 €
AS Gien Judo	350,00 €
MFR de Gien	50,00 €
MFR de Ste Geneviève	50,00 €
Les P.E.P. 45	250,00 €
Les Palmeurs	100,00 €
Amicale Loisirs et Pêche	2 500,00 €
Les Pétraciens	400,00 €
Le Réveil	500,00 €
Le Ruquet Memory club	600,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
U.S.D. (Union Sportive de Dampierre)	800,00 €
A.I.P.E. (Ouzouer Sur Loire)	800,00 €
A.I.P.E. (Les Bordes)	100,00 €
A.S.C.O.	5 000,00 €
ACTIGYM	350,00 €
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00 €
La Coopérative Scolaire Élémentaire	600,00 €
La Coopérative Scolaire Maternelle	500,00 €
Gym Volontaire	250,00 €
Les Amours	500,00 €
L'amicale de Pétanque	700,00 €
La Compagnie d'Arc	1 000,00 €
U.S.E.P. (Association Sportive écoles Ouzouer)	900,00 €
JAY DANSE	1 000,00 €
Comité des Fêtes	200,00

TOTAL 32 400,00 €

Voté et adopté à la majorité : 2 abstentions (M. HENRIQUES, B. VASLIN)

SALON D'AUTOMNE « ARTS ET CREATIONS » DEMANDE DE SUBVENTION

Souhaitant poursuivre dans notre village une dynamique culturelle, et renforcer autour d'un évènement fédérateur le lien avec tous nos acteurs locaux, Madame le Maire propose de

reconduire l'organisation d'une exposition de peintures/sculptures à l'automne 2021, intitulée « SALON D'AUTOMNE, ARTS ET CREATIONS ».

Ce salon se tiendra les week-ends du vendredi 24 septembre au dimanche 03 octobre 2021 inclus, Salle Ballot à Ouzouer-sur-Loire.

Madame le Maire propose aux conseillers de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de ses actions spécifiques.

Voté et adopté à l'unanimité

CREATION DE POSTE / TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le dernier tableau des effectifs arrêté par délibération n°42 du 08/12/2020,

Vu le tableau des propositions d'avancement de grade notifié par le Centre de Gestion en date du 8 janvier 2021,

Vu la mise en place des Lignes Directrices de Gestion par arrêté n° 02/21 en date du 04/01/2021

Afin de pouvoir procéder aux avancements Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (8.75/35)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet (26.25/35)

Voté et adopté à la majorité : 2 abstentions (M. HENRIQUES, B. VASLIN)

CREATION DE POSTE DE VACATAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée,

Que les besoins du service général et notamment la distribution du bulletin Oratorien (environ 6), le calendrier des fêtes, l'agenda aux administrés, nécessite de recruter un agent sous la forme d'un contrat de vacation, celui-ci se définissant comme un recrutement pour un acte déterminé et ponctuel **qui ne répond pas un besoin continu et durable.**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la distribution des différents supports de communication de la Commune et pour une durée de 1 an.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut soit :

- Pour la distribution de chaque bulletin Oratorien (ou autre) la rémunération sera de 400 € brut
- Pour la distribution de plusieurs documents la rémunération sera de 450 € brut.

Voté et adopté à l'unanimité

MISE EN PLACE DE « REZO POUCE » SUR LE TERRITOIRE DU PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Rézo Pouce propose aux habitants une solution de mobilité alternative dans un contexte rural et péri-urbain où les déplacements sont un véritable enjeu, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Rézo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Rézo Pouce cible en priorité des publics ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas conduire (jeunes à partir de 14 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)

La mise en place de Rézo Pouce a pour objectif de :

- Proposer une solution de mobilité en complétant et valorisant les transports existants
- Créer du lien social
- Structurer, organiser et sécuriser l'autostop
- Diminuer l'usage de la voiture individuelle
- Désenclaver les territoires ruraux et désengorger les territoires péri-urbains

Les utilisateurs sont identifiés par une carte personnelle et un macaron conducteur et sont mis en relation directement par les arrêts Rézo Pouce ou par une application numérique. Sur la plateforme internet, les utilisateurs potentiels peuvent consulter l'ensemble des arrêts existants sur la commune.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne propose d'installer ce dispositif sur les 49 communes. Il prend en charge :

- La recherche de subventions
- L'abonnement à la plateforme
- Les frais d'inscription au service
- L'achat des panneaux
- La promotion et la sensibilisation pour faire connaître l'existence de ce Rézo et inciter les habitants à l'utiliser.
- Les mises en relation avec les partenaires : Conseil Régional Centre Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, Métropole d'Orléans, Enedis, SICAP...

Les conseillers municipaux se sont positionnés sur les points suivants :

- Participer à ce dispositif Rézo Pouce
- Communiquer sur ce dispositif Rézo Pouce
- Recueillir les inscriptions des utilisateurs
- Signaler des arrêts dans des lieux opportuns et sécurisés après réflexions et échanges avec le PETR
- Positionner les panneaux sur des poteaux existants ou à implanter
- Faire les démarches administratives nécessaires (arrêtés, autorisation de voirie...)
- Entretenir les poteaux et panneaux

Le début de la mise en place de l'opération est prévu en novembre 2020, avec un lancement au printemps 2021.

Voté et adopté à l'unanimité

MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DES CUISINES DE LA SALLE BALLOT

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a eu une réunion avec la direction de la centrale et le Maire de Dampierre en Burly concernant le grand carénage qui doit commencer dès le mois d'avril. Cela veut dire 3000 personnes de plus sur le site du CNPE.

A ce jour, il ne devrait pas y avoir de problème pour le couchage par contre il y en a pour la restauration.

Madame HOUX du CNPE a pris contact avec différents restaurateurs afin d'assurer la vente de repas le midi et le soir directement sur le site.

Monsieur José DA SILVA « Bar restaurant Chez moi » a répondu positivement. Afin de pouvoir s'installer sur le site de la centrale il lui faut investir dans une location de « container cuisine » et recruter du personnel pour ne pas arrêter son activité dans le centre bourg. Toutefois avec la crise sanitaire et les difficultés financières engendrées, Madame le Maire propose de mettre à disposition les cuisines de la salle Ballot, pendant 3 mois, gracieusement afin de l'aider à se lancer dans cette nouvelle activité et ainsi permettre aux travailleurs de pouvoir se restaurer.

Voté et adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2021 AFFAIRES DIVERSES

DEMANDES D'ACQUISITION DE BIENS SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION PREVUS PAR LE CODE DE L'URBANISME (L.213-2)

Pour information, voici ci-dessous les DEMANDES D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION reçues depuis le dernier CM pour lesquelles aucune opposition n'a été formulée :

Enreg. N°	Section	N°	Adresse	Notaire
52	AI	139	14 rue des Fauvettes	SCP SOUESME OUZOUE
53	AE	11 et 13	547 rue de Flacarneux	SCP SOUESME OUZOUE
54	AH	75	307 rue Fouchard	Maître DE TORQUA DE LA COULERIE SULLY
55	AA	16 et 17	13 La Pinède	SCP SOUESME OUZOUE
56	C	321	1010 chemin des Brûlés	SCP SOUESME OUZOUE
57	AH	213	Rue de Gien	SCP SOUESME OUZOUE
58	AH	339	120 rue de Gien	SCP SOUESME OUZOUE
59	AK	214	13 route d'Orléans	Maître Benoît PINTO MONTARGIS
01	AK	108	11 rue de Bel Air	Maître BEAUCHEF GIEN
02	AH	28	21 résidence la Pommeraie	Maître BEAUCHEF GIEN

03	AE	287	38 rue des Aulnes	SCP SOUESME OUZOUEUR
04	AA	16 et 17	13 la Pinède	SCP SOUESME OUZOUEUR
05	AM	82 et 83	Le Boucard	SCP SOUESME OUZOUEUR
06	AM	201 et 202	431 rue des Noues	Maître Etienne BEDU GIEN
07	AM	169	Le Crapeau	SCP SOUESME OUZOUEUR
08	AK	27	304 chemin Rémy	Maître Alexandre LEMITRE GIEN
09	AM	47	1357 route d'Orléans	SCP SOUESME OUZOUEUR
10	C	396 et 422	Le Michelet	SCP SOUESME OUZOUEUR
11	AN	15-16 et 227	218 rue des Noues	Maître Luc VILLET MEUNG SUR LOIRE
12	B	590	78 Chemin de Champlong	SCP SOUESME OUZOUEUR

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Elections Départementales et Régionales le 13 et 20 juin 2021
S'agissant d'une double élection, afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires, il a été demandé à la Préfecture de déplacer les 3 bureaux de vote dans le gymnase. Une communication sera faite dès l'aval de la Préfecture.

COURRIERS RECUS

- Lecture des courriers de remerciements de :
 - ❖ Madame DUROSAIRE, Madame CHARLES pour l'attention du Conseil lors du deuil qui les a frappées
 - ❖ Monsieur Madame LOREZ pour les bons d'achat de Noël
 - ❖ Madame BOVI pour les chocolats offerts à Noël en maison de retraite

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur Bernard VASLIN souligne les difficultés de circulation avec le nouvel aménagement au carrefour de la rue de l'Ecu et la rue de Flacarneux.

Réponse collégiale de Madame le Maire, Aymeric SERGENT et Jérôme BUCAILLE

- *Il s'agit d'une période de tests, une réunion est prévue avec les riverains pour discuter de la mise en place définitive de l'aménagement ou d'y apporter des modifications.
Il est convenu que Bernard VASLIN sera invité à cette réunion*

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un rendez vous est prévu début avril avec la Région et le Département concernant la demande d'arrêt de bus chemin de chatillon.

Séance levée à 22h06

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD



